



Coupe Hennuyère des Clubs

Modalités particulières Séniors et Vétérans

Le but de cette compétition est de permettre à tous les clubs, petits et grands, de convoiter la Coupe du Hainaut, coupe remise en jeu chaque année.

La participation à la Coupe est réservée aux seuls clubs de la F.B.F.P., affiliés à notre Province et est facultative. Elle est entièrement gratuite.

Les clubs désireux de participer fournissent une liste de maximum **13 licenciés A**, sélectionnables et non punis, reprenant au minimum 1 dame, au maximum 10 hommes et pouvant comporter un maximum de 3 joueurs non-résidents qui pourront éventuellement être alignés dans la même équipe par e-mail sur lerovien@gmail.com

Cette liste sera dès lors considérée comme complète et définitive et ne pourra plus être modifiée ou complétée.

La Coupe Hennuyère Séniors et Vétérans est régie par les règlements de la FBFP.

Les rencontres se disputeront avant la date fixée par le responsable de la coupe. Il s'agit d'une date « buttoir », les clubs peuvent s'arranger entre eux pour fixer les dates à condition que les rencontres soient jouées avant la date « buttoir ». Lorsque les dates sont connues elles doivent être confirmées auprès du responsable de la coupe.

Les 6 licencié(e)s aligné(e)s lors des tête-à-tête seront considérés comme effectifs.

Calendrier, Tirage au sort et résultats :

La coupe se déroule entre le 1^{er} octobre et le 30 avril.

Les dates des matchs sont déterminées par le responsable provincial de la coupe.

Le tirage au sort est sous la seule responsabilité du Comité Sportif Provincial.

Les rencontres se dérouleront en un seul tour sur les terrains du club tiré en premier. Les vainqueurs sont qualifiés pour le tour suivant, les vaincus sont éliminés.

Premier tour : tirage des équipes et de leur place dans le tableau lors de l'AGS.

Les clubs tirés en partie gauche du tableau reçoivent leur opposant.

Après le 1^{er} tour une rencontre de barrage peut être programmée afin de ramener les équipes qualifiées à un nombre pair.

Deuxième tour et tour suivant éventuel : tirage des équipes et de leur place dans le tableau.

Lorsqu'ils sont connus les quatre finalistes séniors et vétérans sont qualifiés d'office pour les huitièmes de finale de la Coupe Fédérale.

Journée finale :

La journée finale regroupant les 4 demi-finalistes de la Coupe Provinciale.

Demi-finales le matin ;

Finales l'après-midi.

La finale de la Coupe débutera à 9 heures précises avec un arrêt des parties de 12h30 à 13h30 pour permettre aux joueurs de se restaurer.

Communication des résultats :

Les résultats seront communiqués par mail, le jour de la rencontre, par le club visité avant 21h00 sur lerovien@gmail.com

Les feuilles de match seront envoyées par le capitaine visité de la rencontre par mail sur lerovien@gmail.com

Article 21 :

Sanctions et Amendes :

Toute communication tardive des résultats sera sanctionnée d'une amende de 10,00 €.

Toute feuille de match remplie incorrectement ou de manière incomplète sera sanctionnée d'une amende de 10,00 € (2 clubs).

Alignement d'un ou plusieurs joueurs non repris sur la feuille inscription de 13 joueurs, disqualification du club fautif et sanction de 25,00 €.

Divers :

La compétition est placée sous la responsabilité du Comité Sportif Provincial, et plus particulièrement sous la responsabilité de Christian CARLOT qui prendra notamment en charge :

- Les inscriptions
- Les tirages au sort
- Les résultats

Le Comité Sportif Provincial est également souverain pour trancher les éventuels litiges, recours ou tout autre point non prévu dans le présent règlement.

Le règlement, les tirages au sort et les résultats seront publiés sur le site Internet de la province (www.petanque-hainaut.be) dans les classements et résultats du championnat d'hiver.